

Gérard BOURGAULT  
14, rue Pen ar Bed  
29217. Le CONQUET

Le Conquet le 12 novembre 2008

Monsieur Bernard JEGOU  
Journaliste  
Le MARIN  
13, rue du Breil CS 46305  
35063 RENNES CEDEX

Objet : Commentaires sur l'article du MARIN, paru le 24 octobre

Cher Monsieur,

J'ai lu avec intérêt l'article que vous avez signé sur le PNMI dans le MARIN du 24 octobre dernier.

J'ai bien noté que votre souci était de mettre en évidence une évolution dans le bon sens, que les disparités entre usagers de la zone concernée et les instances du PNMI se réduisaient.

Ce que vous avez écrit, suite à notre entretien, concernant la position des plaisanciers du Conquet est tout à fait exact.

Néanmoins, Michel Menez et moi, avons aussi souligné notre souci de pouvoir continuer à exercer nos activités de loisirs sans autres contraintes que le respect de la réglementation existante, dans la mesure ou aucun impératif de protection d'une zone ou d'une espèce, dûment démontré, n'apparaissait.

Nous avons aussi regretté la sous-représentation des usagers non professionnels dans les instances de gestion, d'autant que le rapport des commissaires enquêteurs proposait de rajouter un représentant de l'association des plaisanciers du Port du Conquet et de celle de Douarnenez, au conseil de gestion.

Enfin, j'ai fait remarquer, à titre personnel, que la forte implication actuelle des comités des pêches (un administrateur du comité de pilotage, un vice président du conseil de gestion, un responsable de groupe de travail), probablement due à l'appui recherché à l'époque par les responsables du projet, conduit à un net déséquilibre dans la représentation des usagers. Les représentants des comités des pêches devront donc être attentifs à ne pas se retrouver « juge et partie » sur certains aspects.

Salutations les meilleures

Gérard BOURGAULT

Copie : Michel MENEZ